

A renvoyer, avec 2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse, à la section FO de l'académie dans laquelle vous faites vos vœux

Académie :	Corps :
Nom :	Prénom :
Discipline :	Grade :
Date de naissance :	
Adresse :	
Téléphone (portable de préférence) :	Courriel :

<input type="checkbox"/>	Titulaire	<input type="checkbox"/>	ATP en 2015-2016		
Etablissement d'exercice (établissement de rattachement pour les TZR) :					
<input type="checkbox"/>	Stagiaire, Lauréat de concours	Académie concours :			
Bénéficiaire de la bonification spéciale*		oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Si non, utilisez-vous vos 50 points cette année ?		oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Ex-titulaire de l'Education nationale				
<input type="checkbox"/>	Ex-titulaire d'un autre corps de la Fonction publique				
<input type="checkbox"/>	Réintégration (précisez votre situation)				
<input type="checkbox"/>	Dossier "Handicap" déposé auprès du rectorat				
<input type="checkbox"/>	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi				
<input type="checkbox"/>	Demande dans un mouvement spécifique <small>remplir la page IV</small>				

Cadre à remplir si vous demandez une bonification familiale (non valable pour le mouvement spécifique)	
Profession et lieu de travail du conjoint : <small>préciser l'académie et le numéro de département</small>	
<input type="checkbox"/>	Marié(e)
<input type="checkbox"/>	Pacsé(e)
<input type="checkbox"/>	Concubin(e) avec enfant(s)
<input type="checkbox"/>	Parent isolé
<input type="checkbox"/>	Rapprochement de la résidence de l'enfant
Nombre d'enfants (- de 20 ans au 01/09/16) :	
Nombre d'enfants (- de 18 ans au 01/09/16) :	
En cas de demande de mutation simultanée avec un conjoint géré par la DGRH 2 nd degré, précisez :	
Le nom du conjoint :	
Sa discipline :	
Son grade :	
Son affectation en 2015-2016 (établissement, commune, département et académie) :	

Vérification des barèmes et des vœux

Vos 5 premiers vœux académiques	
Joignez impérativement la photocopie du formulaire de confirmation	
Académies en clair (pas de codes)	Partie réservée aux commissaires paritaires académiques (ne rien inscrire) Barème
1	
2	
3	
4	
5	
Partie réservée aux commissaires paritaires nationaux	Projet ordinateur

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

Afin de permettre au SNFOLC de suivre mon dossier lors des commissions paritaires relatives aux mutations nationales, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant.

Date

Signature

Echelon (plafonnement à 98 points, échelons compris)								
Par échelon acquis au 31/08/2015 par promotion ou par reclassement au 01/09/15 (forfait de 21 points pour les 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} échelons).							7 points	
Bonification hors-classe							49 points	
Bonification classe exceptionnelle							77 points	
Ancienneté dans le poste au 31/08/2016								
Par année							10 points	
Bonification forfaitaire par tranche de 4 ans							25 points	
Bonifications éducation prioritaire								
Si l'établissement était précédemment classé APV				Si l'établissement n'était pas précédemment classé APV				
Rentrée 2015	Mouvement 2016, 2017		Rentrée 2015	Mouvement 2018		Classement à la rentrée 2014	Mouvement 2016, 2017, 2018	
REP + et ville / Rep + / Ville / Ville et REP / REP	1 an	60 pts	REP + et ville / Rep + / Ville / Ville et REP / REP	5 ans et +	320 pts	REP + et ville Rep + Ville Ville et REP	5 ans et +	320 pts
	2 ans	120 pts						
	3 ans	180 pts						
	4 ans	240 pts						
Etablissements non REP+ non ville, non REP (CLAIR, sensible, ruraux, isolés, ZEP...)	5-6 ans	320 pts*	Etablissements non REP+, non ville, non REP (CLAIR, sensible, ruraux, isolés, ZEP...)	Quelle que soit l'ancienneté dans le poste	0 pts	REP	5 ans et +	160 pts
	7 ans	350 pts						
	8 ans	400 pts						
* mais 300 pts pour les établissements classés REP, non REP+, non ville ou non REP								
Bonification liée à la stabilisation des Titulaires sur Zone de Remplacement pour les ex-TZR mutés entre 2006 et 2011 sur poste fixe, dans le cadre d'un vœu bonifié de « stabilisation »								
Bonification non cumulable avec une bonification "Education prioritaire" : sur tous les vœux.							100 points	
Vœu préférentiel								
Vous renouvelez le premier vœu 2 ans de suite : dès la 2 ^{ème} année, par année consécutive (attention : voir plafonnement, page 5)							20 points	
Bonifications liées à la situation familiale ou civile tous les vœux ne sont pas bonifiés, voir pages 6 et 7								
Rapprochement de conjoints							150,2 points	
Bonification par enfant de moins de 20 ans au 01/09/2016							100 points	
Années de séparation								
+ agent en activité : 6 mois de séparation suffisent pour comptabiliser un an (emploi ou promesse d'embauche avant le 1er mars 2016)								
+ agent en congé parental ou en disponibilité pour suivre son conjoint : la séparation doit être effective toute l'année et est comptabilisée pour une demi-année								
Durée effective		Agent en activité		Agent en dispo ou congé parental				
1 an		190 points		95 points				
2 ans		325 points		190 points				
3 ans		475 points		285 points				
4 ans et plus		600 points		325 points				
Rapprochement de conjoints dans une académie non limitrophe (dès lors que les conjoints sont considérés "séparés", voir page 6)							200 points	
Rapprochement de conjoints dans un département non-limitrophe d'une académie limitrophe (dès lors que les conjoints sont considérés "séparés", voir page 6)							100 points	
Mutation simultanée de 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires							80 points	
Rapprochement de la résidence de l'enfant ou parent isolé (si enfant de moins de 18 ans au 01/09/16)							150 points	
Stagiaire, première affectation								
Stagiaire 2015-2016 formulant le vœu correspondant à son académie et/ou académie du concours : pour ces vœux (y compris les stagiaires en renouvellement)							0,1 point	
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation : pour l'académie d'origine							1000 points	
Stagiaire 2015-2016 remplissant les conditions permettant l'attribution de la bonification spéciale* : sur tous les vœux (y compris les stagiaires en renouvellement)								
jusqu'au 4 ^e échelon : 100 points 5 ^e échelon : 115 points 6 ^e échelon et plus : 130 points								
Stagiaire 2015-2016 ne remplissant pas les conditions d'attribution de la bonification spéciale* : pour le premier vœu (y compris les stagiaires en renouvellement)							50 points	
Ancien stagiaire 2013-2014 ou 2014-2015 n'ayant pas utilisé la bonification spéciale « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu							50 points	
Réintégration à titres divers emploi fonctionnel / établissement privé sous contrat / ex-PE détachés et intégrés dans le corps des certifiés à Mayotte qui demandent leur ancienne académie							1000 points	
Dossier "Handicap"							1000 points	
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi non cumulable avec les 1000 points "Handicap"							100 points	
Sportif de haut niveau, par année d'ATP maximum 4							50 points	
DOM, y compris Mayotte vœu en rang 1, pour les natifs du DOM ou CIMM							1000 points	
Corse								
1 ^{ère} demande							600 points	
2 ^{ème} demande consécutive							800 points	
3 ^{ème} demande consécutive							1000 points	

* Bonification spéciale pour certains stagiaires !

Bonification liée à des services « Éducation nationale » pour les fonctionnaires stagiaires : y ont droit les ex-enseignants contractuels du 2nd degré de l'Éducation nationale, ex-CPE contractuels, ex-COP contractuels, ex-MA garantis d'emploi, ainsi que les ex-AESH et ex-AED, justifiant de services dont la durée en équivalent temps plein (ETP) est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant leur stage. Pour les ex-EAP, ceux-ci doivent justifier de deux années de service en cette qualité.

Remplissez toutes les rubriques vous concernant pour que nous puissions faire la vérification de votre barème.		N° du vœu bonifié	Votre calcul	Vérification de la section académique
Votre échelon au 31/08/15 par promotion ou au 01/09/15 en cas de reclassement :		Tous		
Votre ancienneté dans le poste au 31/08/16 :		Tous		
Date d'affectation :				
Education prioritaire				
Date de votre affectation dans l'établissement :		Tous		
Classement de l'établissement (REP, REP+ ou Politique de la ville) :				
L'établissement était classé APV	si oui, cocher			
L'établissement est déclassé à la rentrée 2015	si oui, cocher			
Votre poste a été supprimé à la rentrée 2015	si oui, cocher			
Bonification liée à la stabilisation des TZR entre 2006 et 2011				
Vœu préférentiel		Vœu 1 correspondant à l'académie demandée plusieurs fois consécutives		
Date de la 1 ^{ère} demande				
Bonifications liées à la situation civile ou familiale				
Vous êtes en rapprochement de conjoints		Vœu 1 et académies limitrophes		
Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/16 :				
Nombre d'années de séparation en position d'activité :				
En disponibilité pour suivre le conjoint ou en congé parental :				
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans une académie non-limitrophe		Vœu 1 et académies limitrophes		
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans un département non-limitrophe d'une académie limitrophe - Indiquer lequel :		Vœu 1 et académies limitrophes		
Mutation simultanée de 2 conjoints		Vœu 1 et académies limitrophes		
Rapprochement de la résidence de l'enfant		Vœu 1 et académies limitrophes		
Parent isolé		Vœu 1 et académies limitrophes		
Stagiaire, première affectation				
Stagiaire 2015-2016 formulant le vœu correspondant à son académie de stage et/ou à l'académie du concours		Ce(s) vœu(x)		
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation		Académie d'origine		
Stagiaire 2015-2016 bénéficiant de la bonification spéciale*		Tous		
Stagiaire 2015-2016 ne bénéficiant de la bonification spéciale*				
Stagiaire 2015-2016 ne bénéficiant de la bonification spéciale* et utilisant la bonification de 50 points sur le premier vœu		Vœu 1		
Ancien stagiaire 2013-2014 ou 2014-2015 n'ayant pas utilisé la bonification spéciale « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu		Vœu 1		
Réintégration à titres divers <small>emploi fonctionnel / établissement privé sous contrat / ex-PE détachés et intégrés dans le corps des certifiés à Mayotte qui demandent leur ancienne académie</small>		Académie d'origine		
Dossier "Handicap"		Selon avis rendu lors du GT Handicap		
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi		Tous		
Sportif de haut niveau		Tous		
DOM, y compris Mayotte		vœu 1 : le DOM		
Corse				
1 ^{ère} demande		2 ^{ème} demande consécutive	Le vœu unique	
3 ^{ème} demande consécutive		Stagiaire de Corse bénéficiant de la bonification spéciale*		
TOTAL				

Les demandes de postes spécifiques sont prioritaires sur le mouvement inter-académique : si votre demande de poste spécifique est satisfaite, une demande éventuelle au mouvement inter-académique est annulée automatiquement. Il n'y a pas de barème. L'avis de l'Inspection générale est prépondérant.

Cochez la (ou les) case(s)

<input type="checkbox"/>	CPGE
<input type="checkbox"/>	Classe de mise à niveau, Arts appliqués
<input type="checkbox"/>	DMA
<input type="checkbox"/>	DSAA
<input type="checkbox"/>	Cinéma audiovisuel

<input type="checkbox"/>	BTS Code discipline : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Sections internationales
<input type="checkbox"/>	Théâtre expression dramatique
<input type="checkbox"/>	Enseignement langue bretonne
<input type="checkbox"/>	Chefs de travaux
<input type="checkbox"/>	Personnels d'orientation

Académie :

Corps :

Grade :

Nom :

Prénom :

Discipline :

Rang agrégation :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone (portable de préférence) :

Courriel :

Vœux formulés à compléter si nécessaire avec le type de classe, notamment en CPGE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15

Joindre la copie de la totalité de votre dossier : CV, lettre de motivation, certification ainsi que tout élément pouvant servir à appuyer la candidature en commission, votre classement au concours par exemple, votre expérience éventuelle sur poste provisoire, vos qualifications hors Éducation nationale éventuelles...

Pièces jointes au dossier :

- CV Lettre de motivation Notice inspection Certification Autre (préciser) :

Observations

signaler notamment si un contact direct avec le chef d'établissement d'accueil a été pris, si une entrevue a eu lieu, un échange téléphonique, vos impressions éventuelles...